



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018**

L'An deux mil dix huit, le vingt cinq juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 10/18

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Anne-Lise BRUNET, Isabelle de ROUX, Martine DURAND, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Marc HILLAIRET, Jacques PERIDY, Martine VINCENDEAU.

Etaient absents : 8/18

Chloé MERLET avait donné pouvoir à Frédérique VOINEAU-ORGERIT

Alain GUILMENT avait donné pouvoir à Jacques PERIDY

Christiane DOUTEAU avait donné pouvoir à Marc HILLAIRET

Audrey MARIONNEAU, Frédéric CHAILLOU, Jean-François HAURAIX, Stéphanie SCHIEL, Frédérique VOINEAU-ORGERIT absents excusés.

Secrétaire de séance :

Marc HILLAIRET a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

1. DEL. 25.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Election de la commission de concession DSP

Vu l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58,

MADAME LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT,

Dans le cadre des procédures de délégation de service public, le Code Général des Collectivités Territoriales, conformément aux dispositions légales (article L1411-5 modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016-article 58), prévoit la création d'une commission spécifique compétente amenée à se réunir :

- pour l'ouverture des plis des candidatures et la sélection des candidats,
- pour l'ouverture des plis contenant les offres et l'enregistrement des pièces de celles-ci,
- pour l'examen des offres et la rédaction d'un avis sur la (les) entreprise(s) ayant soumissionné.

Madame le Maire rappelle que cette Commission de Concession (D.S.P.) est composée, en plus du Maire, par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (commune de moins de 3 500 habitants).

Cette commission est présidée par Madame Martine DURAND, Maire de la commune de GROSBREUIL.

CONSTAT DE DEPOTS DES CANDIDATURES :

Les candidatures déposées sont les suivantes :

Titulaires

1. Marc HILLAIRET
2. Frédéric CHAILLOU
3. Jean-François HAURAIX

Suppléants

1. Bernard ALINCANT
2. Isabelle De ROUX
3. Jacques PERIDY

Ceci exposé,

Il est procédé au scrutin à bulletin secret par les membres du conseil municipal.

Sont élus en tant que membres de la commission de concession (D.S.P.) :

Membres titulaires :

1. Marc HILLAIRET
2. Frédéric CHAILLOU
3. Jean-François HAURAIX

Membres suppléants :

1. Bernard ALINCANT
2. Isabelle De ROUX
3. Jacques PERIDY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- D'élire en tant que membres de la commission de concession (DSP) les membres titulaires et suppléants ci-dessus désignés
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout acte s'y rapportant.

Séance levée à 20h00.

Madame La Maire,

Martine DURAND
85 (Vendée)

LISTE DES DELIBERATIONS DU 25 JUIN 2018

1. DEL. 25.06.2018 Urbanisme – Assainissement

- Election de la commission de concession DSP

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	<i>Absent excusé</i>
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	<i>Absente excusée</i>
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	<i>Absent excusé</i>
HAURAIX Jean-François	<i>Absent excusé</i>
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	<i>Absente excusée</i>
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	<i>Absente excusée</i>
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	<i>Absente excusée</i>